MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 11 Mai 1849. No. 69

EXTRAITS DE JOURNAUX.

RESPECT AUX CHEFS-D'ŒUVRE.—On lit dans le *Times* du 9 avril :—" Nous croyons savoir que la passion de l'art l'a emporté sur les scrupules de la conscience. Entre autres négociations entammées, a ce qu'on assure, pour acquérir certains objets d'art, qui, religieusement gardés à Rome, n'étaient pas tombés dans le domaine public, on nous signale un traité ou marché en voie de se conclure, et en vertu duquel *l'Apollon du Belvidère* traverserait l'Atlantique pour charmer le Nouveau-Monde, et un autre marché qui placerait dans les collections de notre métropole des monumens d'art moins remarquables. Rome ne devant pas toujours rester sous la domination de Mazzini, le pillage du Vantican ne saurait se justifier en aucune façon, d'autant plus que le fruit de ces rapines ne servirait qu'à aider des criminels politiques à se soustraire à leur châtiment. Mazzini n'a pas plus le droit de vendre ces objets d'art que les hommes qui s'étaient établis l'an dernier aux Tuilleries n'avaient le droit de vendre les parures de diamens ou les colliers qu'ils y avaient trouvés. Nous espérons que la prudence et la génésité des Anglais se refuseront à souscrire à de semblables marchés."

NÉCROLOGIE.—L'Assemblée vient de perdre un de ses membres les plus vénérables : M. Blin de Bourdon, représentant de la Sommes, et ancien préfet du Pas-de-Calais, est mort vendredi, à onze heures du soir, après douze heures seulement de souffrances pendant lesquelles il a pu demander et recevoir les derniers secours de la religion. Il était âgé de soixante-six ans. M. Blin de Bourdon partageait son honorable vie entre ses devoirs politiques et les œuvres de la charité ; il recevait trois fois par semaine les pauvres nombreux que fesaient vivre ses aumônes. M. le vicomte Blin de Bourdon avait été longtemps député avant 1848.

GARDE-FOUS.—Un préfet, en tournée dans son département, s'arrêtait dernièrement dans la petite ville de C....., et en compagnie du maire, et visitait les constructions nouvelles. On passa sur un pont, resté inachevé :—Comment se fait-il, demanda le préfet, que vous n'ayez pas fait mettre ici des garde-fous.—Oh ! répondit ingénument le maire, nous ne savions pas que vous nous feriez si tôt l'honneur de passer par ici.

DE LA FÉROCITÉ.—Hier matin, rue Saint-Dominique comme on conduisait tambour battant, c'est-a-dire avec les hommes militaires, un représentant du peuple à sa dernière demeure :—Tenez, dit un des badauds arrêtés pour le voir passer, voici un représentant qui est mort hier.—C'est le second en huit jours, fit observer un boutiquier.—Au fait, dit un ouvrier, j'aime autant que nous mourions comme ça par représentants que de mourir nous-mêmes.—Parbleu ! ne les payons-nous pas pour ça ! ajouta le féroce boutiquier.

UN BON MOT.—Le général Changarnier n'assistait pas à la séance de l'Assemblée, pendant la discussion relative à son traitement. Quelques instants après le vote, l'honorable commandant en chef des gardes nationales de la Seine venant occuper sa place ordinaire près de la Montagne, fut accueilli par la plaisanterie suivante de ses aimables voisins : " Eh bien, général, nous venons de vous démolir."—" Supprimer mon traitement n'est pas me démolir, répliqua le général ; et je ne vous engage pas à descendre en armes dans la rue : car, pour vous étriller *gratis* je ne vous étrillerai pas moins bien."

MADRAS.—*Refus de la sepulture ecclésiastique.*

Un soldat du 35 régiment K. O. B. nommé William O'Brien, étant mort sans avoir rempli ses devoirs de religion, son frère demanda au Rév. Fitsimon de vouloir bien l'enterrer avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise ; ce qui lui fut refusé ; il fut de là s'adresser a l'évêque J. Fenelly qui approuva le pasteur, alléguant les défenses de l'Eglise. L'affaire ayant été portée devant les autorités militaires, le gouverneur s'informa de l'Evêque pour quelle raison il refusait la sepulture à un soldat catholique ; l'Evêque lui fit voir dans une lettre longue et bien tanciée, que telle était la discipline de l'Eglise d'après le concile de Latran tenu sous Innocent III. l'an de N. S. 1215, qu'il y avait dans ce concile 70 Archevêques 400 Evêques, plusieurs abbés, prieurs de couvents etc. etc., dont plusieurs étaient du royaume d'Angleterre ; que ce décret avait été confirmé par le concile de Trente, et par le rituel de Paul V..... Qu'en outre il offrait de faire enterrer le corps sans cérémonies dans une place réservée pour ces sortes de gens. A cela le gouverneur répondit obligeamment à l'Evêque qu'il approuvait son refus, et qu'il était très juste que ceux qui ne s'acquittaient pas des devoirs de leur religion, ne participassent point à ses bienfaits ; et que les soldats catholiques qui voulaient être enterrés dans l'Eglise catholique devaient vivre en catholiques. *Extrait en substance du Tablet des Londres 31 Mars.*

PONTS EN CAOUTCHOUC.—On vient de fabriquer à Chatham des ponts-volans d'une nouvelle espèce. Ces ponts sont en caoutchouc, et, par conséquent, très portatifs. Ils forment trois courbes de 18 pieds de long sur 4 pieds et demi de large. Quand on veut s'en servir, on les remplit d'air, à l'aide d'un soufflet vissé à l'extrimité de chaque courbe. En cinq minutes ils sont gonflés et ouvrent alors un libre et sûr passage à l'artillerie et aux troupes, qui peuvent ainsi traverser des rivières. La solidité de ces nouveaux ponts a été éprouvée en présence du duc de Wellington, de sir John Burgoyne, inspecteur général des fortifications, du général Charles Napier et de plusieurs autres notabilités. Il a été ordonné que ces ponts-volens seraient immédiatement transportés dans l'Inde, sur le théâtre de la guerre, et la compagnie des Indes-Orientales a donné l'ordre d'en construire plusieurs autres.

COLLÉGE CATHOLIQUE.—Une polémique qui ne manque pas d'intérêt, a été soulevée ces jours derniers, à propos d'un vote émis par la législature du Massachusetts. Il s'agissait d'accorder, à un collége catholique, établi à Worcester, une charte qui lui assurât les privilèges dont jouissent d'ordinaire les corporations. Après un assez long débat, le bill présenté à cet effet a été rejeté par 117 voix contre 84. L'argument sur lequel se sont fondés les opposants, est celui-ci : que le collége se trouve consacré à l'éducation des catholiques, à l'exclusion de toute autre secte ou religion. Il y aurait là, selon eux, une intolérance ou tout au moins un manque de liberalité qui autorise vis-à-vis des postulants une sévérité exceptionnelle, et leur enlève toute espèce de droits au privilége qu'ils réclamaient. En d'autres termes, le vote de rejet serait une sorte de représailles méritées par le système exclusif adopté dans le collége. Cette manière d'envisager la question est loin d'avoir trouvé généralement faveur, et nous semble en effet peu digne de la largeur de vues et d'institutions, que nous sommes habituées, à trouver aux Etats-Unis en pareille matière. Il y a même plus, et nous ne serions pas éloigés d'adopter la doctrine émise à cette occasion par un de nos confrères américains. Suivant la *Tribune*, l'exclusion qui éloigne du collége de Worcester tout élève non catholiques, loin d'armer la législature de sévérité, devait être auprès d'elle un motif puissant pour la concession du privilége sollicité. Cette exclusion prouve en effet qu'il n'y a chez les fondateurs de l'institution nulle idée de propagande, et qu'ils ne nourrissent nulle arrière-pensé de détourner les jeunes esprits qui leur sont confiés de la voie religieuse où les ont engagés leurs parents. Loin d'interpréter une pareille conduite à intolérance, on devait y voir plutôt sagesse et réserve, et donner toute latitude de se développer à un établissement qui, par son caractère même, ne pouvait avoir aucun danger. Nous espérons, que cédant aux vœux presque unanimes de la presse, et appréciant la situation d'un point de vue plus élevé, la législature du Massachusetts reviendra sur une décision qui pourrait sembler à beaucoup de gens dictée par des motifs tout différents de ceux qui ont pu l'inspirer. *Courrier des E. U.*

SIÉGE DU GOUVERNEMENT.

L'hon. M. Latterrière propose une résolution demandant le transport du siège du gouvernement à Québec Il accompagne sa proposition des remarques suivantes :

En soumettant ces résolutions à cette chambre, jettons un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est passé en cette ville depuis huit jours. Ce ne sera pas de la déclamation inflammatoire comme l'on en a fait ici depuis ces évènemens, tout en jurant que l'on voulait de la paix en continuant la guerre. Ce ne sera pas la retraite diplomatique telle que l'a faite l'ex-juge de Terreneuve hier : à lui seul la rétrogade pensée d'un tel salut public. Je lui en laisse toute la consistance et lui souhaite un meilleur avenir sur ses vieux jours. Je ne parlerai pas de ceux qui renient leur pays dans un tel moment de crise. Ce sera un exposé franc et honnête de ce qui s'est passé depuis huit jours ; et je demanderai après cela si les délibérations de cette chambre sont tenables au milieu d'un tel foyer d'agitation sans compromettre de plus en plus la paix et l'avenir de cette province ; si le remède, le seul remède n'est pas dans le moment actuel l'ajournement ou la prorogation du parlement.

Par suite d'une organisation diabolique préparée depuis deux mois par des personnes mal intentionnées dont les ramifications s'étendent d'un bout de la province à l'autre, l'on a pris le prétexte pour éclater et troubler la paix publique, de la sanction d'une loi passée par la grande majorité des deux branches de la législature pour couvrir des vues ambitieuses la rébellion en un mot ouverte contre le présent gouvernement. Les instigateurs de toutes les violences atroces qui ont été commises, ont commencé par le gouverneur. Ces *leaders* d'émeutes ont fait attaquer et lapider la représentation dans la maison du parlement qu'ils ont ensuite incendiée avec bibliothèques et records publics ; on dirigé la torche incendiaire contre la propriété individuelle. Ont tenu dans un état d'incarcération pendant trois jours, en se moquant ou fraternisant avec les troupes, le gouvernement exécutif de cette province : Ont dirigé une seconde exécrable attaque contre le gouverneur et contre le corps représentatif dans l'exécution de son devoir, sans que l'intervention apparante de la force militaire put empêcher de telles atrocités. Montréal a été et est encore dans un état pire même qu'un état de siège, car l'on ne connait ni ses amis, ni ses ennemis. L'on voit aujourd'hui sur toutes les murailles de cette ville, des placards signés, je ne dirai pas par qui, je ne les connais pas, M. Moffatt excepté, invitant tous les émeutiers à prendre une autre position, à rentrer dans l'ordre légal. Cette affiche pourrait-elle avoir l'effet de nous faire espérer plus de sécurité, plus de confiance dans de tels hommes. Ne serait-ce pas plus tôt un voile, la cendre qui couvre le feu qui d'un moment à l'autre peut éclater et dévorer même jusqu'à ses auteurs ?

Je ne répèterai pas ce que j'ai déjà dit sur l'urgente nécessité de l'ajournement, la prorogation du parlement, ou de sa translation à Québec, pour y terminer les affaires encore pendantes de cette session dans le palais législatif de l'ancienne capitale où tous les arrangemens, toutes les convenances se trouvent réunis pour les séances de cette chambre, sans être aux frais énormes d'organiser d'une manière convenable soit cette bâtisse ou toute autre bâtisse pour cet objet. Il ne peut y avoir qu'un sentiment, je crois, à cet égard. La perte qu'éprouve cette province par l'incendie de ses records, est pour ainsi dire irréparable, matériellement elle est au-dessus de cent mille louis. Il n'y a que la plus grande économie dans l'état de dépression où ont toutes nos affaires ; un crédit public de plus en plus compromis par les déplorables évènemens qui viennent de se passer. Il n'y a que la plus grande économie, dis-je, qui pourrait nous donner les moyens de faire face à nos affaires qui s'embrouillent de plus en plus tous les jours. D'après ce qui vient de se passer et qui pourrait se renouveler, serions-nous justifiables à dépenser ici 25 à 30 mille louis pour l'organisation d'une nouvelle chambre d'assemblée, lorsqu'à 60 lieues d'ici nous avons cette chambre toute organiser. Voilà d'abord pour l'économie !

Maintenant pour la liberté de nos délibérations : sommes-nous libres ici, sommes nous plus en sûreté qu'au Marché St. Anne ? Je dis que non. Les malheurs qui ont visité cette ville depuis six jours peuvent se renouveller ici d'un jour à l'autre, il ne faudrait qu'un baril de poudre dans les entrailles de cette édifice, pour mettre une fin glorieuse à notre sécurité, à nos bravades et bavardages parlementaires. L'excitation des esprits n'est que momentanément suspendue. Ce n'est en terme de bonne guerre qu'une trêve. Si vous armez d'un bord, l'on armera de l'autre, la conséquence sera le plus grand des malheurs, la guerre civile. Tout ce qui s'est fait depuis six jours est la suite d'un plan bien arrêté. Il faudrait être aveugle, sourd et fermé à toutes espèces de démonstrations, pour ne pas comprendre que ce qui à ainsi commencé doit tendre à une fin que l'on s'est promise.

Le seul moyen pour prévenir de nouvelles calamités est de changer la scène de l'action. C'est le seul moyen de dérouter, de mettre fin à tous ces complots. Ce n'est pas de nous, de quelques individus dont il peut être ici question mais bien de l'avenir de cette province, comme province britannique, que compromettrait une obstination blâmable à rester plus long-temps en session, à vouloir lutter ainsi contre un état de choses pour ainsi dire insaisissible. Ce serait de la part du cabinet prendre sur lui une responsabilité immense, sur des évènemens qui peuvent surgir au-delà de toutes ses provisions. Pour conclure, je dis que le seul moyen de prévenir les malheurs dont on est menacé est de transférer momentanément le siège du gouvernement à Québec et cela aussi promptement que possible.

Que l'on se le rappelle bien, je le répète encore une fois ce serait épagner 25 à 30 mille louis en dépenses inévitable partout ailleur : Une autre considération non moins importante, c'est que nos records y seraient en sûreté. Nous n'aurions point à déplorer la perte que nous avons éprouvée si le siége du gouvernement eut été maintenu comme il aurait dû l'être à Québec. Une autre et 3me. considération (et c'est la plus importante suivant moi.) Québec est essentiellement anglaise, ne peut prospérer que par ses relations anglaises ; elle ne peut en avoir d'autres. Québec est la clef de ce qui est et sera encore longtemps anglais en Canada, je l'espère ; conséquemment aurait dû rester et doit tôt ou tard redevenir le siége du gouvernement, si l'Angleterre tient à ses colonies en Amérique.

Le malheur que l'on déplore aujourd'hui en nous forçant accidentellement à devenir plus Anglais que ceux qui nous menacent et voudraient nous faire disparaître, est un des moyens dont s'est servi la Providence pour nous sauver et nous mettre encore, je l'espère, à l'abri de leurs machinations ; des notions américaines qui, on ne peut point le taire, paraissent avoir des partisans, de l'écho même dans l'enceinte de cette chambre. Où sont les traîtres ? Ce sont ceux qui parlent ouvertement ici, en dehors de cette chambre de l'annexation américaine comme leur dernier engin de destruction contre nous Canadiens.

Le siége du gouvernement en tout autre ville que Québec compromettrait gravement, serait la perte de ce qui doit rester Anglais en Canada.

Le Bas-Canada est anglais en sentimens ; toutes nos intérêts sont anglais. Il n'y a pas un Canadien Français qui ne versa son sang pour la défense du pavillon britannique comme en 1775, 1812 et même en 37, époque des malheurs, attribuables à la même faction qui alors, comme aujourd'hui, cherche par tous les moyens possibles à troubler l'ordre des choses, à renverser le gouvernement pour satisfaire sa cupidité et son ambition désordonnées. Ce ne sont point *those damned french-canadian rebels* ce te fois, que l'on aurait pendu dix fois depuis, mais bien de beaux et superbes Anglais qui a cette époque de la civilisation commettent des actes de violence, des crimes dont jadis les Algonquins fesaient leurs délices Sans mettre en doute l'affection des habitants du Haut-Canada, envers la patrie dont ils originent, cette affection se trouve malheureusement balancée par des intérêts communs avec leurs voisins, messieurs les Yankees : communauté de langue, d'habitudes, d'intérêt, d'industrie de toutes espèces, tout n'en fait qu'un seul et même peuple. Ce n'est pas surprenant si l'attraction agit si puissamment de ce côté-là. La séparation n'est que nominale. D'après ces considérations, ne serait-ce pas dangereux, extrêmement impolitique d'y établir le siége du gouvernement dont les rapports avec l'empire en cas de difficultés pourraient être interrompus, arrêtés si facilement.

Un gouvernement qui siégerait alternativement ne ferait pas disparaître cette tendance naturelle d'adhésion, ne conviendrait pas du tout, et éprouverait des inconveniens insurmontables, incalculables ; car un gouvernement ne se promène pas aussi facilement que des juges en circuit, coûterait le double à la province. Ce serait le déplacement continuel des gouverneurs et de leur bagage, des aviseurs ministres, de tous les chefs des départemens, nommément, des commissaires des travaux publics, des terres de la couronne, du receveur général, de l'inspecteur général, de tous les officiers inférieurs, &c., de leurs caisses, de leur records dont il faudrait avoir un double exemplaire, tant en hommes qu'en choses. A quels frais, à quelles dépenses les rouages compliqués d'un tel gouvernement n'entraîneraient-il pas, sans mettre en ligne de compte les pertes inévitables par ces déplacemens, ces transports en un mot ce serait une déroute continuelle et pendant ce temps les affaires ne se feraient pas. Sommes-nous en position de faire d'aussi folles dépenses, de plus encore, une expérience aussi dangereuse ? Vaudrait mieux pour couper court à toutes ces difficultés, à ce gouvernement alternatif, demander franchement le rappel de l'union, ce qui mettrait fin à toutes ces prétentions, à toutes ces embarras, suite d'une alliance forcée, incompatible, qui nécessite une double législation et des lois pour ainsi dire hermaphrodites.

Je n'en dirai pas davantage, les intérêts sectionnaires doivent tomber devant cette grande question, j'en appelle avec confiance au bon sens des membres de cette chambre.

Après huit jours d'hésitation, il ne faut point attendre dans une sécurité trompeuse. Il ne faut point exposer a de nouvelles avaries, la dignité du représentant de la Souveraine, compromettre la représentation provinciale. Je crois qu'il est temps d'en venir à une détermination, celle d'abandonner ce foyer infecte d'agitation que notre seul présence ici alimente de plus en plus tous les jours, au risque de l'avenir de cette belle province, tant de fois compromise par de misérables agitateurs. *Minerve.*

CE QUE PENSE LE PEUPLE

DISTRICT DE QUÉBEC.

A SON EXCELLENCE le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les Archevêque, Evêque et autres membres du clergé catholique de la cité de Québec, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui exprimer que nous avons appris avec une douleur profonde la nouvelle de l'insulte qui lui a été faite par une partie factieuse de la population de Montréal, ainsi que des actes de vandalisme qui ont été commis contre le lieu de réunion des assemblées législatives. Notre douleur est partagée, nous en avons l'assurance, par l'immense majorité des habitants du Canada, qui savent apprécier la sagesse et la justice qui dirigent le gouvernement de Votre Excellence. Si nos témoignages de sympathie peuvent être de quelques compensations à ses yeux à la suite des déboires qu'on lui a causés, nous sommes heureux de les offrir en ce moment à Votre Excellence. Nous avons l'espoir, Milord, que la fermeté et la modération déployée par Votre Excellence, après les évènements déplorables qui viennent d'avoir lieu dans la capitale auront l'effet de donner plus de force et de stabilité à son gouvernement et de prévenir le retour d'actes aussi criminels à l'avenir. Nous nous flattons de plus, Milord, que la conduite juste et si impartiale de Votre Excellence, surtout dans les circonstances difficiles où elle se trouve placée sera justement appréciée par Notre Auguste Souveraine, et lui méritera sa gracieuse approbation. Enfin, Milord, nous croyons pouvoir affirmer à bon droit que les sentiments que nous venons d'exprimer sont partagés par tous les autres membres du clergé de ce diocèse, qui s'empresseront, nous n'en doutons pas, de les manifester eux-mêmes bientôt à Votre Excellence, conjointement avec ceux dont le soin spirituel leur est confié.

(Signé) † JOS. Archevêque de Québec,
† P. F. Evêque de Sidyme, Coadjuteur de Québec,
J. Demers, Vicaire Général, et 47 autres membres du clergé présents à Québec.

REPONSE.

A MM. les Archevêque, Evêque et autres Membres du Clergé Catholique de la Cité de Québec.

MES SEIGNEURS et MESSIEURS,—J'accepte avec une très-vive reconnaissance les assurances de sympathie, et de dévouement à notre gracieuse Reine que le clergé catholique de l'archevêché de Québec a bien voulu m'adresser dans les circontances actuelles. En administrant le gouvernement de cette province avec impartialité et justice je crois remplir un devoir des plus sacrés, et je trouve dans ce sentiment un appui que rien ne saurait ébranler.—Les actes de vandalisme qui ont été commis dans la cité de Montréal me causent le plus profond regret et sont dignes de toute réprobation. J'espère pourtant que tous les gens de bien réuniront leurs efforts pour le maintien de l'ordre et de la paix.

(Signé,) ELGIN & KINCARDINE.

VILLE DE NIAGARA.

A SON EXCELLENCE le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc. etc. etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, soussignés, habitants de la ville de Niagara, prenons la liberté d'approcher de Votre Excellence avec l'expression de la plus haute confiance dans l'administration de Votre Excellence, et notre réprobation la plus entière de la marche récemment suivie par la population au siége du gouvernement, qui a eu pour résultat la destruction des chambres du parlement, et autres actes outrageants. Nous espérons sincèrement que Votre Excellence continuera longtemps à nous gouverner, et que les ennemis de l'ordre et des lois seront promptement abattus et confondus.

(Signé,) Alex. Davidson, J. P. Wm. Delany, Rich. Miller, James Blain, J. P., et 146 autres.

REPONSE.

Aux Habitants de la Ville de Niagara.

MESSIEURS,—J'ai reçu avec un plaisir bien sincère votre Adresse, contenant une expression de confiance dans mon administration, et de votre réprobation la plus entière de la marche récemment suivie par la populace au siége du gouvernement, qui a eu pour résultat la destruction des Chambres du Parlement et autres actes outrageants. Vous pouvez être assurés que je n'épargnerai aucun effort pour conserver la paix et l'ordre, et pour assurer au peuple du Canada les avantages du gouvernemet constitutionnel.

(Signé,) ELGIN ET KINCARDINE.

DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

A SON EXCELLENCE le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, habitants de la Ville des Trois-Rivières, demandons respectueusement la permission de témoigner à Votre Excellence que les habitants de cette ville ont appris avec un sentiment profond de douleur et d'indignation l'outrage fait à Votre Excellence ainsi qu'à l'Assemblée Lé-